

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 13 octobre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEFLOCH, Maire d'Ambialet.

Présents :

- | | |
|-------------------------|--------------------|
| ➤ M Jean-Pierre LEFLOCH | ➤ Bernard CAMBON |
| ➤ Mme Florence DURAND | ➤ Bruno SEGURA |
| ➤ M Christophe BEURAERT | ➤ Chantal MANAVT |
| ➤ Mme Patricia BEC | ➤ Sandrine ROUSTIT |
| ➤ M Jean-Marc SAUX | |

Madame Virginie PHIALIP ayant donné procuration à Madame Sandrine ROUSTIT

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Patricia BEC est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR :

- Bilan son et lumière
- Décision modificative
- Adhésion chenil
- Convention de maîtrise déléguée entretien sentiers de randonnée
- Isolation logement ancien presbytère Ambialet
- Emprunt
- Participation acquisition de matériel psychométrique mairie Arthès
- Statut S.D.E.T.
- Eclairage public
- Prix des services
- Rentrée scolaire (rythme scolaire, points divers, frais participation école : enfant extérieur)
- Travaux salle polyvalente
- Travaux de voirie

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants : Baux logements, diagnostic énergétique logement, informatique, PDIPR, rôle fiscaux, photocopieurs, intercommunalité, habilitation électrique



1. Bilan son et lumière

Monsieur le Maire fait lecture du bilan ci-dessous :

BILAN PROVISOIRE SPECTACLE SON ET LUMIERE 2015

① RECETTES

2015			
Entrées adultes	1354	6	8 124,00 €
Entrées Groupes	215	5	1 075,00 €
Entrées Enfants	206	2,5	515,00 €
Gratuit	7		
TOTAL entrées	1782		9 714,00 €
TOTAL RECETTES			9 714,00 €

@ DEPENSES

Remboursements emprunts Investissement

Emprunt de 40 000 € le 30-07-02 sur 15 ans (2017)	3 861,64 €
Emprunt de 3 150 € le 30-11-03 sur 12 ans (2015)	323,51 €

TOTAL remboursements emprunts 4 185,15 €

Investissements antérieurs

Investissement 2013 (thomann) : 1881,30 (solde assurance déduit 1881,30 - 836,71) sur 3 ans (2015)	348,19 €
Investissement 2014 (Homann), RS, Farnell) 1007,05 sur 3 ans (2016)	335,68 €
Investissement 2015 (thomann, albi degriff,) 1 ordinateur + matériel de lumière 1 570,04 sur 3 ans (2017)	523,35 €

TOTAL investissements antérieurs 1 207,22 €

Dépenses à amortir sur plusieurs années

Récepteur DMX pour 322,92 € sur 5 ans (2012)	
3000 tickets d'entrée enfant pour 171,02 sur 3 ans (2011)	
2013 : 5000 tickets adultes 194 € sur 3 ans (2015)	64,67 €
sous total pour 3 ans	64,67 €

Dépenses annuelles 2015

affichage urbain	- €
Acquisition bâche publicitaire	- €
La dépêche	- €
Kali communication (tract)	340,80 €
Kali communication (tract 2012) régul	
SACEM	447,63 €
Droit SACD (Droit d'utilisation nouveau spectacle)	787,67 €
Achat pile pour feu clignotant	
Frais timbres	- €
Artifices	1 325,52 €

TOTAL dépenses diverses 2015 2 901,62 €

TOTAL DEPENSES à affecter en 2015 8 358,66 €

@BILAN

BILAN 2015(1-2)	Excédent	1 355,34 €
Subvention à l'ASCLA 30% sur bilan		406,60 €
Dotations ASCLA		500,00 €
SOLDE sur BILAN 2015, (excédent)		448,74 €

DELIB N° 13102015-1

2. Décision modificative

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2015

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023		Virement à la section d'investissement	1 871,00
011	61551		Matériel roulant	-1 871,00
16	165	OPFI	Dépôts et cautionnements reçus	280,00
23	2313	274	Constructions	1 120,00
65	6574		subv exceptionnelle coopérative scolaire	233,00
23	2315	277	Installations, matériel et outillage techniqu...	471,00
65	6574		ASCLA complément bénéfice	-560,00
65	6554		Contrat enfance jeunesse	327,00
041	2151	ODB	Réseaux de voirie	36 281,00
	38 152,00			

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	1 871,00
041	13241	ODB	Communes membres du GFP	19 231,00
041	2315	ODB	Installations, matériel et outillage techniqu...	17 050,00
	38 152,00			

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIB N° 13102015 2

3. Adhésion chenil

Monsieur le Maire rappelle qu'à plusieurs reprises nous avons eu des animaux errants sur notre commune et aucune solution à apporter, puis il fait lecture du modèle de convention joint concernant la prise en charge des animaux à la fourrière du Garric.

Le tarif par habitant est fixé à 1.11 € pour 2016 et 1.13 € pour 2017.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. Convention de maîtrise déléguée entretien sentiers de randonnée

Monsieur le Maire rappelle la délibération d'un précédent conseil concernant ce sujet, compte tenu de cette dernière il n'y a pas lieu de délibérer

DELIB N° 13102015 3

5. Isolation logement ancien presbytère Ambialet

Monsieur le Maire indique que l'isolation du logement de l'ancien presbytère d'Ambialet est très ancienne et devrait être refaite.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Charpenet pour un montant TTC de 2 372.40 € TTC qui prévoit l'isolation de l'ensemble des combles perdus pour un R final de 8 (38 cm) d'isolène 4 avec fermeture en haut de l'escalier. L'ancienne laine de verre sera déposée par l'entreprise.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier

6. Emprunt pour financer les travaux de la salle polyvalente

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dès la réception du montant de la subvention du Conseil Général, nous consulterons les banques. Nous vous présenterons leurs propositions lors du prochain Conseil Municipal.

DELIB N° 13102015 4

7. Participation acquisition de matériel psychométrique mairie Arthès

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant de la mairie d'Arthès qui fait part de la demande de Madame COUZINIE Florence souhaitant acquérir du matériel psychométrique d'une valeur de 1 448.60 € TTC nécessaire aux enfants scolarisés en école maternelle des communes d'Ambialet, Bellegarde, Cagnac les Mines, Cunac, Lescure, Saint-Juéry, Teulet, Villefranche d'Albigeois et Arthès.

Compte tenu du nombre d'élèves il nous est demandé une participation de 44 €

Le conseil municipal, après discussion décide de participer mais demande à Monsieur le Maire de faire un courrier à l'académie afin de comprendre pourquoi ce n'est pas l'académie qui prend en charge ce genre de matériel.

DELIB N° 13102015_5

8. Statut S.D.E.T.

- ✓ Vu dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2224-37 qui stipule :

« Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Elles peuvent transférer cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale..., aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31,..... »

- ✓ Vu la délibération du comité syndical du SDET en date du 19 juin 2015 approuvant à l'unanimité de ses membres les nouveaux statuts, et notamment l'article 4-2-3 habilitant le SDET à exercer la compétence optionnelle Infrastructures de Charge pour Véhicules Electriques (IRVE) ;

Le Conseil Municipal,

- approuve le transfert de la compétence Infrastructures de Charge pour Véhicules Electriques (IRVE) au SDET,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de cette compétence.

9. Eclairage public

Monsieur le Maire souhaite que l'on recherche des économies au niveau de l'éclairage public, une réunion avec Christophe BEURAERT, Jean- Pierre COSTES, Jean-Pierre LEFLOCH sera organisé pour étudier les possibilités.

DELIB N° 13102015_6

10. Prix des services

Monsieur le Maire fait lecture des tarifs 2015 de chaque service et demande au conseil municipal de décider des tarifs applicable au 1^{er} janvier 2016 que vous trouverez ci-joint, après discussion aucun tarif ne sera modifié

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité à ces nouveaux tarifs et autorise monsieur le maire à les mettre en application à compter du 1^{er} janvier 2016.

Services	Tarif 2009	Tarif 2010	Tarif 2011	Tarif 2012	Tarif 2013	Tarif 2014	Tarif 2015	Tarif 2016
Location salle polyvalente :								
<u>Vendredi, Samedi et Dimanche</u>								
<i>Habitant hors Commune</i>								
Grande Salle	450 €	450 €	450 €	450 €	400 €	400 €	400 €	400 €
Petite Salle	280 €	280 €	280 €	280 €	250 €	250 €	250 €	250 €
Les 2 salles	605 €	605 €	605 €	605 €	500 €	500 €	500 €	500 €
<i>Habitant de la commune</i>								
Grande Salle	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
Petite Salle	140 €	140 €	140 €	140 €	140 €	140 €	140 €	140 €
Les 2 salles	290 €	290 €	290 €	290 €	290 €	290 €	290 €	290 €
<i>Chauffage-climatisation à la demande</i>								
Petite salle	21 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €
Grande salle	52 €	55 €	55 €	55 €	55 €	55 €	55 €	55 €
<i>Location salle polyvalente :</i>								
<i>jour supplémentaire le jeudi</i>								
<i>Grande salle</i>								
Sans chauffage et climatisation	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €
Avec chauffage ou climatisation	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €
<i>Petite salle</i>								
Sans chauffage et climatisation	8 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
Avec chauffage ou climatisation	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €
<i>Nettoyage</i>								
Petite Salle	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
Grande salle	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €
<i>Caution pour location :</i>								
50 % de la location avec mini 200 €	idem	idem	idem	idem	idem	idem	idem	idem

Taxe d'assainissement	0.48 € m ³	0.49 € m ³	0.50 € m ³	0.60 m ³	0.60 m ³	0.70 m ³	0.70 m ³
Concession Cimetière	95 € le m ²	95 € le m ²	95 € le m ²	100 €/m ²	100 €/m ²	100 €/m ²	100 €/m ²
Colombarium							
Vente d'une case							
Dépositaire au-delà de 2 mois	650 €	650 €	650 €	650 €	650 €	650 €	650 €
Cantine	20 € par mois	20 € par mois	20 € par mois	20 € par mois	20 € par mois	20 € par mois	20 € par mois
Enfants				3.30			
Adultes	3.00	3.10	3.20	5.90	3.30	3.30	3.30
	5.60	5.70	5.80		5.90	5.90	5.90
Garderie				2.10			
Droit de Place	2.00	2.00	2.00		2.10	2.10	2.10
Cirque				50 €			
Camion Outillage	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Camion Autres	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
	50 €	50 €	50 €		50 €	50 €	50 €
Autres droit de place				3 € le m ²			
	3 € le m ²	3 € le m ²	3 € le m ²		3 € le m ²	3 € le m ²	3 € le m ²
Branchement électricité				5 € par jour			
Branchement eau	5 € par jour	5 € par jour	5 € par jour		5 € par jour	5 € par jour	5 € par jour
Taxe raccordement à l'égout :				2 € par jour			
Terrassement HT	2 € par jour	2 € par jour	2 € par jour		2 € par jour	2 € par jour	2 € par jour
Fournitures matériel HT							
Main d'œuvre HT				Remplacé par la PAC :			
Travaux supplémentaire	490.00 €	490.00 €	490.00 €		Remplacé par la PAC :	Remplacé par la PAC :	Remplacé par la PAC :
mètre HT	200.00 €	200.00 €	200.00 €				
	95.00 €	95.00 €	95.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
	70.00 €	70.00 €	70.00 €		100 €/m ²	100 €/m ²	100 €/m ²

11. Rentrée scolaire (rythme scolaire, points divers, frais participation école : enfant extérieur)

Point effectifs

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Florence DURAND qui rappelle que nous avons 3 classes :

- Mme Rabaud : (CM1, CM2) : 15 élèves
- Mme Pons (CP, CE1) : 15 élèves
- Mme Félipé (PS, MS, GS, CE1) : 14 élèves

Point sur l'informatique de l'école

Madame Véronique Cèbe, chargée de mission animation et gestion informatique a procédé à un état des lieux du fonctionnement du matériel informatique de l'école.

Une fois étudiées les possibilités de réutilisation de la classe mobile par Bruno SEGURA, le conseil décidera des acquisitions à réaliser en 2016 pour remettre toute l'informatique à niveau (PC des enseignantes et matériel pour les élèves).

Nap

Monsieur le Maire indique que nous aurons l'animateur de la CCMAV le vendredi jusqu'à la fin de l'année

DELIB N° 13102015 8

Convention de partenariat pour la mise en place d'un poste animateur coordonnateur périscolaire

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention de partenariat avec la CCMAV pour la mise en place d'un poste d'animateur coordonnateur périscolaire pour l'année scolaire 2015-2016 (ci-joint).

Monsieur le Maire indique que lorsque nous ferons appel à cette personne nous prendrons à notre charge les 70 % du coût horaire réel de la rémunération et des charges sociales soit 11.65 € de l'heure comme le stipule cette convention. En effet, pour l'année 2014-2015 notre participation était de 3.28 € compte tenu que c'était un emploi aidé mais notre participation est restée identique à hauteur de 70 %.

Après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier.

DELIB N° 13102015 7

Participation des communes

Monsieur le maire rappelle qu'une réunion a eu lieu le 4 avril 2011 entre les élus dont des enfants sont scolarisés sur notre commune (Courris, Le Fraysse, Saint-cirgue).

Monsieur le maire propose de maintenir la participation de ces communes à 736 € par année civile et par enfant à compter de l'année 2016 sur la base du nombre d'enfants scolarisés à la rentrée de septembre 2015.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

Courrier parent élève

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'une famille Ambialétoise au conseil municipal concernant les tarifs de la cantine pour les élèves en CLIS de St Juéry. Depuis cette année le conseil municipal de St Juery a décidé d'appliquer un tarif différent aux élèves extérieurs à la commune même pour les classes primaires spécialisées. Jusqu'à ce jour, bien que d'autres familles se soient déjà trouvées dans une situation identique sans nous avoir sollicités, la commune n'a jamais attribué d'aide.

Monsieur le Maire rappelle que nous scolarisons dans notre école publique d'Ambialet des enfants de communes environnantes (Courris, St Cirgue, Le Fraysse), enfants pour lesquels nous appliquons le même prix de repas que celui demandé pour les enfants de notre commune (3,30€ actuellement). La différence entre le coût réel du repas (8,40€ en 2014) et le prix facturé aux familles restant à la charge de notre seule commune. En effet les dépenses de fonctionnement pour lesquels les communes extérieures participent ne peuvent légalement prendre en compte les activités périscolaires comme la cantine.

Après discussion, Le conseil décide d'accorder une aide, à titre exceptionnel, dans le cadre de la Commission Communale d'Action Sociale (CCAS) à hauteur de 1€ par repas, et d'attribuer 144€ pour l'année scolaire 2015/2016. Une rencontre avec la mairie de Saint-

Juéry sera sollicitée pour essayer de trouver une solution plus équitable pour les familles.

12. Travaux salle polyvalente

Monsieur le Maire fait le point au conseil municipal de l'avancée des travaux de la salle polyvalente.

DELIB N° 13102015_9

Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 06 août 2015 demandant une subvention au Conseil départemental.

Notre première demande portait sur le montant des 1^{er} devis (avant appel d'offre) correspondant à des travaux d'un montant HT de 88 0200.00 €

L'Etat nous attribuerait 25 % de ce montant dans la cadre de la DETR.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'actualiser notre demande de subvention auprès du Conseil Départemental, compte tenu que le montant des devis après appel est de 58 761.90 € HT. En prévoyant un poste « imprévu » de 5 % ce montant serait de **61 700.00 € HT.**

Monsieur le Maire propose de demander au Conseil Départemental 30 % soit 18 510.00 € de subvention. Monsieur le Maire précise au conseil municipal que certaines lignes des devis ne seront peut-être pas prises en compte.

13. Travaux de voirie

Monsieur Christophe BEURAERT indique que l'ensemble des travaux de voirie sont réalisés.

DELIB N° 13102015_10

14. Diagnostic énergétique logement

Monsieur le Maire rappelle que des travaux importants d'isolation ont été réalisés au niveau des deux logements situés au-dessus de l'école et de la cantine. Ces deux logements sont actuellement libres et afin de pouvoir les proposer à la location il serait préférable d'effectuer un diagnostic de performance énergétique.

Le DPE (Diagnostic de performance énergétique) renseigne sur la performance énergétique d'un bâtiment ou logement : il évalue la consommation d'énergie pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, la climatisation et la quantité de gaz à effet de serre émise (classes de performance A à G).

Le DPE comprend aussi des recommandations de gestion et de comportement à adopter pour réduire la consommation d'énergie du logement diagnostiqué ainsi que des recommandation de travaux à réaliser pour augmenter sa performance énergétique.

Monsieur le Maire indique que le devis est de 270 € TTC pour les deux appartements.

Après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

DELIB N° 13102015 10 1

15. Bail logement au-dessus de l'école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement situé au-dessus de la cantine d'Ambialet - Fédusse est à louer suite au départ de notre précédent locataire. Comme la composition du logement a été modifiée (suppression de la dépendance) nous devons modifier le contrat.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de bail en stipulant bien l'affectation des lieux, la durée du bail, le prix du loyer (450 €), les conditions de paiement ainsi que les clauses et conditions qui seront joint à la délibération.

Après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité à ce projet de bail et autorise Monsieur le Maire à signer ce dernier ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier.

DELIB N° 13102015 10 2

16. Bail logement au-dessus de la cantine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement situé au-dessus de la cantine d'Ambialet - Fédusse est à louer suite au départ de notre précédent locataire.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de bail en stipulant bien l'affectation des lieux, la durée du bail, le prix du loyer (295 €), les conditions de paiement ainsi que les clauses et conditions qui seront joint à la délibération.

Après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité à ce projet de bail et autorise Monsieur le Maire à signer ce dernier ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier.

DELIB N° 13102015 11

17. Informatique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrêt de la gamme Horizon. Actuellement nous avons sous cette gamme là le logiciel facturation et élection.

Afin de passer à la gamme Horizon online ou nous avons les autres logiciels le devis s'élève à 2 101.20 € d'investissement comprenant les logiciels et la reprise des données et en fonctionnement à 774.00 € TTC correspondant à la formation. La maintenance reste au même tarif.

Après discussion le conseil municipal est favorable et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

18. P.D.I.P.R

Suite à la délibération en date du 21 novembre 2014 concernant l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du sentier du patrimoine, le Conseil Départemental a approuvé l'inscription de ce parcours au PDIPR.

DELIB N° 13102015 12

19. Rôle fiscaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté des Communes a conclu le 28 avril 2015 avec l'Association des Maires et des Elus locaux du Tarn une convention prévoyant la mise à disposition de la CCMAV d'un « portail fiscalité locale » intégrant :

- Un outil de lecture et d'exploitation des données fiscales provenant des fichiers rôles fournis par la DDFIP et permettant la réalisation d'observatoires fiscaux,
- Un module de consultation et de traitement des données cadastres par le biais des fichiers MAJICS.

Le Conseil Communautaire a délibéré le 24 septembre pour accepter la mise à disposition des données des rôles fichiers et MAJIC auprès des Communes et leur permettre ainsi d'exploiter directement, via un système d'habilitation, leurs propres données fiscales.

Cette mise à disposition sera possible après signature d'une convention entre la Commune et l'Association des Maires et Elus Locaux du Tarn.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

DELIB N° 13102015 13

20. Photocopieurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de location de nos photocopieurs arrive à échéance en janvier 2016.

Nous avons consulté plusieurs sociétés : Sharp, ixéo, Konica Minolta et Alkia.

Monsieur le Maire présente tableau de comparaison des photocopieurs. Le conseil municipal élimine certains photocopieurs au vu de la qualité (Edition d'un journal communal).

Le photocopieur avec le pliage et l'agrafage est éliminé compte tenu de la faible utilisation que l'on en aurait.

Après discussion, le conseil municipal valide les photocopieurs de la société Sharp soit le Sharp MX 2314N et le Sharp Ar 6023 DEU pour un contrat de location de 5 ans (60 mois) au tarif de 101 € HT par mois soit 303 € HT par trimestre.

Le coût à la copie est de 0.050 € HT pour les copies couleurs et 0.0050 € HT pour les copies noires. Compte tenu de la dématérialisation, un forfait sera pris de 3200 copies noir et blanc et 2500 copies couleurs par mois.

Ce contrat nous permet de réaliser une économie d'environ 1500 €/an par rapport au contrat actuel.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

21. Intercommunalité

Monsieur le Maire présente un diaporama émanant de la préfecture suite à la réunion de la CDCI du 12 octobre 2015 concernant le découpage des intercommunalités.

Monsieur le Maire propose d'en discuter lors d'une prochaine réunion entre élus et de soumettre au vote ce projet au prochain conseil municipal pour avis.

DELIB N° 13102015_10

22. Habilitation électrique

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que nos deux employés techniques ont une habilitation électrique mais cette dernière doit être mise à jour.

Le coût de la formation pour la mise à jour est de 490 € HT par agent pour les 3 jours de formation.

Compte tenu qu'un de nos agents travaille sur la commune de Plaisance, nous diviserons les frais de sa formation par deux.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.